

AARPI SEMELAIGNE – DUPUY – DELCROIX - VIGOUROUX

Me Pascal DELCROIX - Avocat

24 cours Pierre Puget – 13006 MARSEILLE

Tél : 04 91 33 65 12 - secretariat@sldavocats.com

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE EN UN SEUL LOT**

D'un ensemble immobilier situé 19 impasse Mirabel et 67 Grande Rue – 13013 MARSEILLE constitué :

1) D'une parcelle cadastrée section 880 D n° 460 sur laquelle est édifiée **un bâtiment de plan pied**, de quatre pièces principales à l'état de ruine.

2) D'une parcelle cadastrée section 880 D n° 463 sur laquelle est édifiée **une maison** élevée d'un étage sur rez-de-chaussée de type 5.

3) D'une parcelle cadastrée section 880 D n° 531 sur laquelle se trouve édifiée **une grande maison à usage d'habitation**, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée de type 6/7 avec **garage** attenant au droit de la maison. Derrière la maison se trouvent **deux petites dépendances à usage d'espace de stockage**, ainsi qu'une **maison de gardien** de type 2.

4) D'une parcelle cadastrée section 880 D n° 533 sur laquelle se trouvent **une piscine à l'état d'abandon, un pool house avec barbecue et un local technique** pour la piscine.

5) Des parcelles cadastrées section 880 D n° 461, 462 et 532, lesquelles sont à l'état de terrain nu dépourvu de tout bâti.

MISE A PRIX : 550.000 €
(Cinq cent cinquante mille euros)

Visite le jeudi 25 juin 2026 de 14 h à 15 h

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 8 JUILLET 2026 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE (salle n° 8)

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :

Sur la commune de MARSEILLE (13013),
une propriété cadastrée :

- Section 880 D numéro 460, sise 19
impasse Mirabel, 13013 MARSEILLE,
pour 10 a 36 ca,
- Section 880 D numéro 463, sise 67
Grande Rue, 13013 MARSEILLE, pour 07
a 42 ca,
- Section 880 D numéro 531, sise 19
impasse Mirabel, 13013 MARSEILLE,
pour 17 a 37 ca,
- Section 880 D numéro 533, sise 19
impasse Mirabel, 13013 MARSEILLE,
pour 04 a 38 ca,
- Section 880 D numéro 461, sise 67
Grande Rue, 13013 MARSEILLE, pour 01
a 47 ca,
- Section 880 D numéro 462, sise 67
Grande Rue, 13013 MARSEILLE, pour 00
a 61 ca,
- Section 880 D numéro 532, sise 19
impasse Mirabel, 13013 MARSEILLE,
pour 20 a 35 ca.

Et se décomposant comme suit :

1) Une parcelle cadastrée section 880 D
n° 460 sur laquelle est édifié un bâtiment
de plain-pied, de quatre pièces principales
à l'état de ruine.

La superficie de la maison à l'état de ruine
est de 52,21 m² loi Carrez.

2) Une parcelle cadastrée section 880 D
n° 463 sur laquelle est édifiée une maison
élevée d'un étage sur rez-de-chaussée de
type 5.

La superficie de la maison est de 129,24
m² loi Carrez pour une superficie au sol
totale de 150,55 m².

3) Une parcelle cadastrée section 880 D
n° 531 sur laquelle est édifiée une grande
maison à usage d'habitation, élevée d'un
étage sur rez-de-chaussée de type 6,7
avec garage attenant au droit de la mai-
son.

Derrière la maison se trouvent deux petites
dépendances à usage d'espace de stoc-
kage, ainsi qu'une maison de gardien de
type 2.

La superficie totale des immeubles bâtis
sur cette parcelle est de 240,27 m² loi
Carrez pour une superficie au sol totale de
372,98 m².

4) Une parcelle cadastrée section 880 D
n° 533 sur laquelle se trouvent une piscine
à l'état d'abandon, un pool house avec
barbecue et un local technique pour la pis-
cine.

5) Des parcelles cadastrées section 880 D
n° 461, 462 et 532, lesquelles sont à l'état
de terrain nu dépourvu de tout bâti.

Il ressort du cahier des conditions de vente
que les lieux sont libres de tout occupant,

voire à l'état d'abandon complet.

Pour de plus amples renseignements, il convient de se référer au procès-verbal descriptif annexé au cahier des conditions de la vente, établi le 19 décembre 2023 par Maître Laurent SCHELOUCH, SAS HUISSIERS REUNIS, Commissaire de justice à BERRE L'ETANG.

A LA REQUETE DU :
Comptable Public du Service des Impôts des Particuliers MARSEILLE SAINT BARNABE dont les bureaux sont situés 79 avenue de Saint-Julien - 13012 MARSEILLE,

Créancier subrogé poursuivant la vente pour lequel est élu domicile au Cabinet de **Maître Pascal DELCROIX**, membre de l'AARPI SEMELAINNE – DUPUY – DELCROIX - VIGOUROUX, avocat au Barreau de MARSEILLE, 24 cours Pierre Puget, 13006 MARSEILLE, qui se constitue pour lui et le représente.

En vertu d'un jugement rendu par le juge de l'exécution de Marseille le 11 mars 2026 ordonnant la subrogation du Comptable public du SIP MARSEILLE SAINT BARNABE dans les droits de la société RAIZERS et reportant la date d'audience d'adjudication au 8 juillet 2026 à 9h30, ce jugement ayant été signifié les 27 mars et 20 avril 2026.

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre de Madame le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille, représentant 10 % du montant de la mise à prix, soit la somme de 55.000 €.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements et consultation du cahier des conditions de la vente, s'adresser :

- **au greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille**, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE, à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

- **site internet avoventes.fr**

- **au Cabinet de Maître Pascal DELCROIX** (Tél. 04.91.33.65.12 ou secretariat@sldavocats.com), tous les jours de **10 h à 12 h exclusivement**.

Marseille le 19 mai 2026

Maître Pascal DELCROIX
Avocat